

## **AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

---

**Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 22 avril 2013, a adopté le règlement suivant :**

**13-009                   Règlement autorisant un emprunt de 23 700 000 \$ afin de financer les travaux visant à améliorer l'accessibilité et la sécurité du réseau routier à proximité des futures gares du train de l'Est de l'AMT**

**Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 21 mars 2013, a adopté le règlement suivant :**

**RCG 13-003           Règlement autorisant un emprunt de 229 950 \$ pour contribuer à la restauration d'un immeuble municipal d'une ville liée, Montréal-Ouest, dans le cadre du Fonds pour la conservation et la mise en valeur des biens patrimoniaux municipaux de l'Entente sur le développement culturel 2008-2011**

Ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 21 mai 2013. Ils entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : [www.ville.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements)

Montréal, le 27 mai 2013.

Le greffier de la Ville,  
M<sup>e</sup> Yves Saindon